

LE CODE PÉNAL IVOIRIEN

*Annoté article par article, enrichi de la jurisprudence
des Cours et Tribunaux de Côte d'Ivoire*

Le Code pénal ivoirien a incontestablement de nombreuses affinités avec le Code pénal français de 1810, son ancêtre. Dès l'accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a transposé, par mimétisme juridique, la plupart des grands principes du droit criminel de la législation coloniale, dans son arsenal répressif.

Cependant, le besoin d'adapter le droit pénal d'inspiration coloniale aux réalités locales n'a jamais cessé d'habiter le législateur ivoirien. L'exclusion du champ du droit pénal des mineurs de 10 ans, l'admission de la responsabilité pénale des personnes morales, la prévision des sanctions pénales à l'encontre des dirigeants sociaux en matière de droit des sociétés, la correctionnalisation de la bigamie, l'abolition de la peine de mort, la reconnaissance des crimes internationaux ou encore la dépénalisation du chèque sans provision, notamment, sont autant d'innovations et spécificités du droit pénal ivoirien qui méritent d'être portées à la connaissance du public.

L'annotation de ce corpus juridique peut contribuer à la vulgarisation des normes pénales secrétées par le système juridique ivoirien.

Eloi K. YAO est titulaire d'un Doctorat en droit privé et science criminelle obtenu à l'Université de Montpellier I, sous la direction de Madame le professeur Christine Lazerges. Il est Enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Avocat associé CLKA et Consultant pour le compte de nombreuses organisations internationales.

Collection Sciences Criminelles
dirigée par Robert Cario

ISBN : 978-2-343-15405-3
15,50 €



Collection Sciences Criminelles
série controverses

L'Harmattan

Eloi K. YAO

LE CODE PÉNAL IVOIRIEN
Annoté article par article, enrichi de la jurisprudence des Cours et Tribunaux de Côte d'Ivoire

LE CODE PÉNAL IVOIRIEN

*Annoté article par article,
enrichi de la jurisprudence
des Cours et Tribunaux de Côte d'Ivoire*

Eloi K. YAO